

Jacques Dagenais

Montréal le 14 septembre 2004

(lettre par courriel)

Honorable Thomas J. Mulcair
Ministre de l'environnement du Québec
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675 boulevard Marie-Guyart Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques du Bape pour Gentilly-2.

Monsieur le ministre,

Vous avez rendu publique aujourd'hui l'étude d'impact sur l'environnement concernant la modification des installations de stockage des déchets radioactifs et la réfection de la centrale atomique de Gentilly-2 que vous avait transmis Hydro-Québec en début d'année. Vous avez également demandé au BAPE d'organiser la consultation sur ce dossier, ce qui ouvre la période de 45 jours durant laquelle une demande d'audiences publiques peut vous être demandée.

Je comprends que vous devez décider de l'opportunité de tenir ou non des audiences publiques par le BAPE sur le sujet. À moins que votre gouvernement ne décide d'emblée d'ordonner à Hydro-Québec de mettre fin à ce projet, il est clair qu'avant d'autoriser un tel projet un vaste débat sur le nucléaire au Québec s'impose.

Je vous demande donc par la présente d'autoriser le BAPE à tenir des audiences publiques sur ce projet en tant qu'intervenant privé dans le dossier de cette centrale atomique depuis 1999 et surtout en tant qu'habitant de Montréal qui, comme la moitié des résidents du Québec qui vivent entre Québec et Montréal, voit sa santé et sa sécurité directement mises en danger par cette centrale atomique.

Tant par son opération devenant de plus en plus dangereuse, que par l'absence de solution au niveau de la planète pour la gestion des déchets de combustible irradié, cet équipement représente, et de loin, le plus grand risque environnemental du Québec et probablement du Canada. Aucune autre création non militaire de l'homme n'a une capacité de tuer et d'handicaper dans un seul accident une partie importante de la population du Québec et de ruiner son économie.

De plus les coûts directs de la réfection qui vont dépasser le milliard de dollars sont une aberration pour 675 mégawatts, sans compter les sommes astronomiques non comptabilisées pour l'élimination du combustible irradié et qui vont plus que doubler si vous prolongez la vie de cette centrales atomique.

Votre gouvernement a dû cautionner Hydro-Québec, un peu en catimini, pour 525 millions de dollars récemment pour ces déchets de combustible irradié, mais ceci n'était qu'une partie du passif éventuel que représentent les 2000 tonnes de déchets hautement radioactifs accumulés à date.

Finalemt la réfection va créer une nouvelle catégorie de déchets hautement radioactifs en plus des deux types de déchets qui causent déjà de graves problèmes; ce qui rend cette réfection encore plus inacceptable.

Problèmes d'opération :

Au niveau de l'opération, comme tous les autres Candus canadiens qui ont atteint l'âge de 20 ans, la centrale atomique de Gentilly-2 montre des signes de vieillissement avant terme qui cause des pannes de plus en plus fréquentes et la rend de plus en plus difficile à gérer en toute sécurité. C'est ce qui a amené en 1998 la fermeture de la moitié des centrales atomiques ontariennes qui, sauf une, malgré des milliards investis n'ont pu rouvrir, ruinant ainsi Hydro-Ontario et jetant le gouvernement de cette province en déficit.

La situation se détériore également ici, car depuis près trois ans, la centrale opère alors que son système de contrôle de qualité a été déclaré inacceptable et non conforme aux normes de l'ACNOR par la commission canadienne de sûreté nucléaire en plus d'avoir fait l'effet de nombreux rapport d'analyses assez épouvantables par plusieurs groupes spécialisés.

Problématique du combustible irradié :

Mais le facteur le plus aggravant qui a amené plusieurs pays dont l'Allemagne récemment à se retirer du nucléaire, c'est le danger que représente la gestion des déchets radioactifs, en particulier du combustible irradié pour lequel il n'existe aucune solution à long terme au niveau de la planète.

La centrale atomique de Gentilly-2 produit à chaque semaine 2.3 tonnes de combustible irradié comprenant entre autre, 1% de plutonium, soit suffisamment pour construire deux bombes atomiques de la taille de celle d'Hiroshima, et ce depuis 20 ans. Ce combustible va demeurer dangereux pour au moins 12000 ans. Après 6 ou 7 ans dans la piscine de la centrale, ce dangereux combustible irradié est accumulé présentement sur les berges du St Laurent dans des sarcophages de béton qui ont une vie estimée d'environ 50 ans, en espérant qu'une solution soit trouvée d'ici là.

Toutes les solutions canadiennes ont été jugées inacceptables en 1998 après dix ans de travaux par une commission fédérale. Aux États-Unis après 8 milliards dépensés pour un projet d'enfouissement au Nevada dans les Yucca Montains, on est à plusieurs années de débats judiciaires avant d'y enfouir la première tonne de combustible irradié. Même en France où grâce au retraitement, on réduit de beaucoup la dimension des déchets, aucune solution n'a été trouvée pour la gestion à long terme du plutonium et autres résidus de fission hautement radioactifs.

Problèmes de sécurité :

Depuis le 11 septembre 2001, l'évaluation des risques par les experts internationaux a beaucoup changé pour ce genre d'équipement. La situation géographique de la centrale atomique et l'accumulation actuelle de plus de 2000 tonnes de combustible irradié sur le bord du fleuve dans sa partie la plus étroite font courir à près de la moitié de la population du Québec des risques de contamination grave injustifiés en plus de mettre en péril toute son économie. En cas d'accident ou d'actes terroristes, les deux rives du fleuve seraient contaminées sur plusieurs dizaines de kilomètres pour plus de trente ans paralysant du même coup la voie maritime. Depuis 1999, je réclame des mesures de sécurité comme des navettes fluviales et une zone d'exclusion aérienne. Avant 2001 on répondait que les risques étaient minimes et les conséquences négligeables. Depuis les études en France et aux USA ayant montré la fausseté de ces conclusions, ces pays ont pris immédiatement des mesures énergiques à cet égard. Ici on nous répond que l'on étudie encore aujourd'hui la possibilité de mettre en place des navettes fluviales mais que l'on n'a pas les moyens de faire respecter une interdiction de survol.

Contamination au tritium des eaux souterraines et de surface:

Finalement la contamination de l'eau par le tritium autour de la centrale progresse dangereusement depuis 1995 et les explications des représentants de la centrale jugées plus que confuses par les commissaires de la commission de sécurité nucléaire lors du dernier renouvellement de la licence, le 26 novembre 2003 n'avaient rien de rassurant.

L'explication que cela viendrait de vieux sites d'enfouissement de déchets de Gentilly¹, tout en n'étant pas rassurant pour permettre de continuer à enfouir pendant un autre 30 ans, ne tient pas quand on sait que le même problème se retrouve autour de tous les Candus. On a donc de bonne raisons de croire que cela est causé par des fuites d'eau lourde contaminée soit de la centrale même soit des dispositifs de gestion du combustible irradié, soit du transfert du combustible vers ceux-ci.

La mort de plus de 25000 carpes après des pluies importantes qui avaient lavé le terrain n'a jamais été expliquée et est très compatible avec cette contamination malgré qu'Hydro-Québec nie cette possibilité après avoir négligé, volontairement ou pas, de demander de vérifier cette possibilité aux experts qui ont tenté sans succès d'expliquer ces décès.

Dans les circonstances, tant les problèmes techniques que les risques économiques importants liés à l'opération de cette centrale militent pour sa fermeture immédiate, surtout qu'au Québec l'abondance d'alternatives hydro-électriques rend absurde la prise de tels risques.

Cependant comme on a permis au personnel de la centrale de dépenser près de 45 millions pour préparer la défense de ce projet indéfendable, j'assume qu'il faudra malheureusement aller au bout du processus avant d'en arriver à une décision en apparence si claire. Pour ne pas que les audiences du BAPE deviennent bidon par le manque de temps et de moyens des intervenants par rapport aux moyens immenses du personnel de la centrale, il serait utile de mettre en place un organisme pour fournir l'expertise nécessaire pour bien faire entendre les raisons qui, ici encore plus qu'ailleurs, militent pour que l'on mette un terme à cette expérience désastreuse.

En fait, vu le manque flagrant d'indépendance de la commission canadienne de sûreté nucléaire, cet organisme pourrait devenir un secrétariat atomique permanent et indépendant au Québec pour voir à superviser les opérations de démantèlement de la centrale, opération qui va prendre au moins 40 ans, et surtout voir à la disposition du combustible irradié de façon sécuritaire pour la santé de la population.

À cet égard ma visite l'année dernière au centre de retraitement de combustible de la Cogema en France m'a emmené à développer un scénario qui en profitant d'une fenêtre d'opportunité créée par la capacité de traitement libérée par l'Allemagne et par le besoin d'électricité de l'Ontario, permettrait au Québec de se débarrasser rapidement de son plutonium et autres déchets de fission tout en économisant des centaines de millions.

À moins que votre gouvernement ne décide de mettre fin immédiatement aux opérations de la centrale atomique, j'espère donc Monsieur le ministre que vous exigerez la tenue d'audiences publiques du BAPE pour ce projet et que des moyens appropriés seront mis à la disposition des intervenants pour leur permettre de répondre aux milliers de pages déjà publiées par le personnel de la centrale atomique pour justifier ce projet de réfection. Il va sans dire que cette étude ne peut être effectuée en collaboration avec aucune instance fédérale, aucune n'ayant l'indépendance voulue face au gouvernement fédéral, actionnaire unique du promoteur de centrale atomique, EAAC.

Jacques Dagenais

J'espère également que votre gouvernement considérera l'opportunité de créer un secrétariat atomique québécois jouissant de l'indépendance voulue pour assurer la santé et la sécurité de la population, et étudiera la possibilité de profiter du besoin d'électricité de nos voisins ontariens pour nous débarrasser rapidement de nos déchets de combustible irradié hautement radioactifs.

Meilleures salutations .



Jacques Dagenais